



BP REA Responsable d'Entreprise Agricole

PÉRIODE DE FORMATION Octobre à août

DURÉE 2 ans

CONTENUS DE LA FORMATION

DOMAINE GÉNÉRAL

- ❖ L'apprenant conserve le bénéfice de ses acquis

Sont aussi inclus au sein de cette formation

- ❖ Techniques de recherche d'emploi
- ❖ Communication professionnelle
- ❖ Égalité professionnelle

OBJECTIFS

Le Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BP REA) est un diplôme de niveau IV qui prépare à l'installation en agriculture, en individuel ou en société. Il permet aussi d'accéder aux emplois salariés de responsable d'atelier, d'élevage ou de cultures.

Le BP REA donne la capacité professionnelle permettant l'accès au dispositif d'aides à la création reprise d'entreprise.

L'anticipation et l'adaptabilité face aux changements des contextes technique, économique ou sociétal sont deux aptitudes développées durant la formation.

DOMAINE PROFESSIONNEL

- ❖ UC1 : Se situer en tant que professionnel
- ❖ C11 : Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
- ❖ C12 : Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation
- ❖ UC2 : Piloter le système de production
- ❖ C21 : Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements
- ❖ C22 : Gérer le travail
- ❖ UC3 : Conduire le processus de production dans l'agroécosystème
- ❖ C31 : Combiner les différentes activités liées aux productions
- ❖ C32 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite des productions
- ❖ UC4 : Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise
- ❖ C41 : Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers
- ❖ C42 : Réaliser des choix pour l'entreprise en matière de situation fiscale et juridique
- ❖ UC5 : Valoriser les produits ou services de l'entreprise
- ❖ C51 : Commercialiser un produit ou un service
- ❖ C52 : Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif
- ❖ UCARE 1 : Transformation
- ❖ C61 : transformer les produits laitiers
- ❖ C62 : transformer les produits carnés
- ❖ C63 : Transformer les légumes
- ❖ UCARE 2 : assurer la gestion des équipements de l'entreprise agricole
- ❖ C71 : planifier les interventions de maintenance des équipements et évaluer les coûts
- ❖ C72 : réaliser les opérations d'entretien des équipements agricoles en sécurité

PARTICULARITÉ DU CENTRE

3 ateliers d'élevage (lait, porc, ovins)

Les matériel et les cultures associées aux ateliers pédagogiques pour compléter les apprentissages en entreprise

Un atelier de maintenance et réparation des engins

Un simulateur de conduite permet de se familiariser avec la conduite des différentes machines avant de les utiliser dans les champs ou sur la route

Le Partenariat avec Entrepreneurs du Territoire Bretagne et le réseau des anciens élèves permet d'accompagner les candidats dans la recherche de leur entreprise au mieux à leur projet professionnel

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Par Unité Capitalisable (UC)

Evaluation en situation professionnelle

LIEU DE FORMATION

UFA du Nivot
Le Nivot
29 590 LOPEREC

RENSEIGNEMENT

Alain DEQUIN
02 98 81 10 04
adequin@lenivot.net

ACCESSIBILITÉ



La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous consulter pour définir les modalités de l'accueil.

PUBLIC CONCERNE

- ✓ Être âgé(e) de 16 à 30 ans pour un contrat d'apprentissage (15 ans si classe de 3ème validée)
- ✓ Reconnues aptes à l'exercice du métier lors de leur visite médicale d'embauche
- ✓ Justifiant au minimum d'un diplôme agricole de niveau V ou équivalent (CAP, BEP, BP, etc.)

RECRUTEMENT

- ❖ Information des prescripteurs en lien avec les publics cibles : CUMA, ETA, Service de remplacement, groupements d'employeurs, lycées agricoles, CFPPA, ANEFA
- ❖ Information à la demande et entretien sur rendez-vous
- ❖ Portes ouvertes annuelles
- ❖ Tests de positionnement et entretien de motivation
- ❖ Appui à la recherche d'une entreprise cohérente avec le projet professionnel
- ❖ Dossier d'inscription et convention de formation
- ❖ Rencontre d'information avec les maîtres d'apprentissage et les apprentis (individuelle ou collective) avant le démarrage de la formation

DURÉE, CENTRE DE FORMATION & ENTREPRISE

945 heures en centre de formation et 2345 heures en entreprise, congés payés déduits

PRISE EN CHARGE

Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences) dont dépend l'entreprise d'accueil

POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

Le BP REA est destiné à une entrée rapide en emploi.

Il est cependant souvent complété par un Certificat de Spécialisation (CS) ou une certification de Branche (CQP) dans le domaine de choix de l'apprentis (Lait, Porc, Tracteurs et machines agricole, Conducteur d'engins agricole, etc.)

VALIDATION

Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole

RNCP 29257